



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 septembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Guinée-Bissau

23 septembre 2008

### Consolidation de la paix en Guinée-Bissau

#### Conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix concernant la situation en Guinée-Bissau

1. À la suite de la visite que la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a effectuée à Bissau et de la réunion que la Commission a organisée à New York le 17 septembre 2008, la Commission est convenue des conclusions et recommandations ci-après.

#### Rappel des faits

2. Sur la demande du Gouvernement bissau-guinéen, le Conseil de sécurité a, en décembre 2007, prié le pays de s'adresser à la Commission de consolidation de la paix pour solliciter son avis (voir S/2007/744). Après que le Gouvernement eut exposé ses besoins et priorités en matière de consolidation de la paix, la Commission l'a invité, ainsi que ses partenaires, à élaborer une stratégie intégrée de consolidation de la paix pour le pays. La formation Guinée-Bissau de la Commission a contribué à l'élaboration d'un cadre stratégique pour la consolidation de la paix, en organisant une série de réunions thématiques officielles, en établissant des documents d'information et une étude détaillée sur les atouts et les lacunes du pays dans l'optique de la consolidation de la paix, ainsi qu'en prenant des dispositions pour la visite d'une délégation de la Commission dans le pays en avril 2008.

3. Le 31 juillet 2008, la Commission a adopté le Cadre stratégique à titre officiel, sous réserve de son examen final par le Gouvernement bissau-guinéen. Après le changement de Gouvernement au début du mois d'août 2008, la Présidente de la formation Comité Guinée-Bissau a effectué une mission d'enquête dans le pays, du 10 au 12 septembre 2008, afin de juger par elle-même de l'évolution de la situation politique et de rechercher des solutions qui permettent d'assurer la



poursuite des activités de la Commission, notamment de définir un calendrier pour l'adoption du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

## **Conclusions**

4. La constitution d'un nouveau Gouvernement, le 5 août 2008, a eu pour effet de stabiliser la situation politique en Guinée-Bissau. Les organisations de la société civile et les partenaires internationaux ont exprimé leur confiance dans le nouveau Gouvernement. Ce dernier a souligné qu'il avait l'intention de mettre la dernière main aux préparatifs des élections qui auraient lieu le 16 novembre 2008, et s'est de nouveau prononcé résolument en faveur d'un processus électoral équitable et transparent.

5. Le Gouvernement a réaffirmé qu'il était résolu à faire avancer toutes les réformes nécessaires concernant le secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic de stupéfiants et le secteur public, ainsi qu'à poursuivre les discussions avec le Fonds monétaire international (FMI). Il a aussi réaffirmé sa volonté d'œuvrer, en priorité, à la poursuite de sa coopération avec la Commission ainsi qu'à l'adoption officielle du Cadre stratégique de consolidation de la paix. Après la visite de la Présidente de la formation Guinée-Bissau et la soumission de son rapport à la formation, la Commission est convenue de procéder à l'adoption officielle du cadre stratégique pour la consolidation de la paix et de poursuivre les consultations techniques relatives au mécanisme de surveillance et d'examen de ce cadre, de sorte que celui-ci puisse être rapidement adopté.

## **Recommandations**

### **6. La Commission recommande au Gouvernement bissau-guinéen :**

a) De maintenir un climat de paix et de stabilité politique dans le pays, dans le cadre des préparatifs des élections législatives;

b) De n'épargner aucun effort pour mettre la dernière main aux préparatifs des élections législatives de sorte que celles-ci puissent se tenir à la date prévue (le 16 novembre 2008) et dans le respect des normes internationales;

c) De poursuivre la mise en œuvre du plan de réforme du secteur de la sécurité et du plan national opérationnel de lutte contre les stupéfiants ainsi que la réforme du secteur public et de la justice, notamment la lutte contre l'impunité, tout en appuyant les efforts visant à relancer l'économie et à créer des conditions propices au développement du secteur privé, et en réglant les problèmes sociaux dans le pays;

d) De poursuivre les activités menées en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, notamment les consultations techniques portant sur le mécanisme de surveillance et d'examen du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

### **7. La Commission recommande au Conseil de sécurité :**

a) De continuer de surveiller de près la situation en Guinée-Bissau, notamment dans le cadre des préparatifs des élections législatives;

b) Lors de l'examen du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, de se préoccuper de la nécessité de rendre l'approche et la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau plus cohérentes et plus intégrées, de façon à appuyer plus efficacement l'action en faveur de la consolidation de la paix menée par le Gouvernement et par d'autres parties prenantes à l'échelle nationale.

**8. La Commission recommande aux institutions financières internationales, aux donateurs et au Gouvernement :**

a) Compte tenu de la gravité de l'épidémie de choléra et des très nombreux décès que celle-ci a causés, de mettre rapidement à disposition des ressources supplémentaires pour aider le Gouvernement à endiguer ce fléau;

b) Dans le cadre des préparatifs des élections législatives, de continuer de prêter son appui au Gouvernement bissau-guinéen, en faisant montre de souplesse dans l'utilisation des ressources, de façon à financer, le cas échéant, la part des frais électoraux qui revient à ce Gouvernement;

c) Dans le cadre du dialogue que le Gouvernement bissau-guinéen et le FMI ont engagé à propos de la mise en œuvre du projet d'assistance d'urgence après un conflit et de discussions futures concernant un programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, de continuer de tenir compte de la situation fragile régnant dans le pays;

d) Dans le cadre du dialogue en cours entre le Gouvernement bissau-guinéen et la Banque mondiale, de n'épargner aucun effort pour remédier à la crise énergétique qui sévit dans le pays, notamment en mettant la dernière main aux procédures relatives à la fourniture de générateurs supplémentaires à Bissau;

e) De promouvoir une meilleure coordination entre les institutions financières internationales et les donateurs, de sorte qu'il soit donné suite aux recommandations formulées plus haut;

f) De continuer d'assurer activement le suivi des engagements pris à la Conférence internationale de Lisbonne sur le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau ainsi qu'à la Conférence des donateurs de Genève.

**9. La Commission recommande au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies :**

a) De continuer d'appuyer les efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau;

b) De revoir et de renforcer les capacités de sorte que les projets à effet rapide du Fonds pour la consolidation de la paix puissent être exécutés dans les meilleurs délais.

10. La Commission de consolidation de la paix demeure résolue à s'intéresser de près à l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment à surveiller les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et les risques à cet égard.